



CONSEIL DE L'UNION  
EUROPÉENNE

FR

## Conclusions du Conseil sur la Birmanie/le Myanmar

*2938ème session du Conseil AFFAIRES GÉNÉRALES  
Luxembourg, le 27 avril 2009*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

- "1. Le Conseil réaffirme que l'Union européenne se tient fermement aux côtés du peuple birman/du Myanmar en vue d'assurer une transition pacifique vers un système de gouvernement légitime et civil, de lutter contre la pauvreté et d'améliorer la situation sociale et économique de la population. Le Conseil est conscient que les défis politiques et socioéconomiques auxquels le pays est confronté ne peuvent être relevés que par l'instauration d'un véritable dialogue entre toutes les parties prenantes, y compris celles qui sont issues des groupes ethniques. Le Conseil note toutefois que les autorités de la Birmanie/du Myanmar doivent encore prendre les mesures nécessaires pour que les élections prévues en 2010 soient crédibles, transparentes et ouvertes à tous, et conformes aux normes internationales. Le Conseil demande la libération de Daw Aung San Suu Kyi et de tous les autres prisonniers et détenus politiques.
2. Dans ces circonstances, le Conseil juge nécessaire de proroger d'un an la position commune de l'UE actuellement en vigueur, y compris les mesures restrictives. Le Conseil souligne qu'il est prêt, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, à réviser, à modifier ou à renforcer les mesures qu'il a déjà adoptées. Le Conseil répète que l'UE est prête à répondre d'une façon positive à tout progrès réel qui interviendrait en Birmanie/au Myanmar. L'UE reste ouverte au dialogue avec les autorités de la Birmanie/du Myanmar et est prête à les rencontrer au niveau ministériel, en marge de la réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEM, qui se tiendra à Hanoï en mai 2009.

# P R E S S E

3. Le Conseil engage le gouvernement de la Birmanie/du Myanmar à intensifier son dialogue avec la communauté internationale afin d'œuvrer en faveur d'une transition pacifique vers la démocratie. Le Conseil réaffirme le soutien de l'UE à la mission de bons offices entreprise par le Secrétaire général des Nations unies et son conseiller spécial, M. Gambari, et salue leur engagement personnel constant en faveur du processus politique. L'UE continuera de soutenir l'action du Groupe des amis du Secrétaire général et d'intensifier le dialogue qu'elle a noué avec les principaux acteurs concernés, y compris l'ASEAN et ses États membres, les États-Unis, la Chine, l'Inde et le Japon, sur cette question et sur ses implications pour la région. L'UE encourage les autorités de la Birmanie/du Myanmar à engager un véritable dialogue avec les Nations unies. À cet égard, le Conseil déclare soutenir sans réserve le travail que l'envoyé spécial de l'UE, M. Piero Fassino, accomplit sans relâche à l'appui des efforts déployés par les Nations unies et en concertation avec les partenaires asiatiques, et invite, dans ce contexte, les autorités de la Birmanie/du Myanmar à coopérer avec lui.
4. Le Conseil se félicite de l'adoption de la résolution 10/27 du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et engage les autorités de la Birmanie/du Myanmar à s'y conformer, en pleine coopération avec le rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, M. Quintana; le Conseil se félicite à cet égard que le mandat de M. Quintana ait été prolongé. Le Conseil, préoccupé notamment par la situation de la minorité ethnique des Rohingyas, au nord de l'État d'Arakan, s'inquiète que les minorités ethniques de la Birmanie/du Myanmar soient privées de leurs droits fondamentaux et engage les autorités à reconnaître le droit à la citoyenneté des membres de ces minorités ainsi qu'à protéger les droits de l'homme dans leur intégralité en ce qui les concerne.
5. Le Conseil se félicite de la prolongation du mandat du groupe tripartite chargé de coordonner les efforts de reconstruction après le passage du cyclone Nargis et espère que ledit groupe pourra continuer de jouer efficacement son rôle pour faciliter l'acheminement de l'aide internationale. Dans ce cadre, il est indispensable de maintenir un accès sans restrictions pour les agences humanitaires. L'UE rappelle qu'elle joue, à l'égard de la Birmanie/du Myanmar, un rôle majeur et sans cesse croissant en tant que bailleur de fonds, et qu'elle est prête à renforcer son aide en faveur de la population du pays."